

## **COMPTE-RENDU** **Conseil de quartier Bordeaux Centre**

Mercredi 8 janvier 2025, salons de l'hôtel de ville



Crédit photos : TS- mairie de bordeaux

Etaient présents :

- Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux
- Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier Bordeaux centre
- Marc Etcheverry, Adjoint au maire en charge de la sécurité, de la prévention de la délinquance et la médiation
- Fannie Le Boulanger, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité
- Sylvie Schmitt, Adjointe au maire en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse
- Didier Jeanjean, Adjoint au maire en charge de la nature en ville et des quartiers apaisés
- Olivier Escots, Adjoint au maire chargé du handicap, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'accessibilité et des établissements recevant du public
- Patrick Papadato, Conseiller municipal délégué auprès de Didier Jeanjean pour la voirie, la mobilité et le stationnement
- Tiphaine Ardouin, Adjointe au maire en charge de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective
- Cabinet du maire, Ville de Bordeaux
- Direction générale de la Proximité et des relations avec la population, ville de Bordeaux

- Direction générale éducation – sports et société, ville de Bordeaux
- Direction de la gestion de l’espace public, Pôle Territorial, Bordeaux Métropole
- Mairie de quartier de Bordeaux centre
- 110 habitants et habitantes

Vous pouvez revoir le conseil de quartier dans son intégralité en suivant le lien : <https://youtu.be/aJ2cqCPkeXU?si=2ANm3wmF1VLHTGez>

## SOMMAIRE

MOT D’ACCUEIL.....	2
INTRODUCTION DE NADIA SAADI ET MARC ETCHEVERRY .....	3
LES ENFANTS DANS LA VILLE .....	3
LES MOBILITES.....	6
CONCLUSION .....	12

## MOT D’ACCUEIL

**Pierre Hurmic** ouvre la séance en soulignant qu’il est assez inhabituel de réunir le Conseil de quartier dans les Salons de la mairie, mais que l’Hôtel de Ville reste la maison de toutes les Bordelaises et de tous les Bordelais.

Il revient sur les festivités de fin d’année et l’engouement suscité par le lancement des illuminations, le 6 décembre dernier au Grand Théâtre. Il ajoute que le sapin de la place Pey-Berland a aussi connu un réel succès et que sa présence est dorénavant appréciée.

Il fait aussi référence à l’étude d’un organisme anglo-saxon (Institute of Quality of Life) ayant publié un classement mondial des villes selon les critères du bonheur et du bien-être humain. Bordeaux figure à la 24<sup>ème</sup> place mondiale, première ville française à s’y distinguer – un motif de satisfaction et de motivation pour poursuivre les actions en cours. Le maire ajoute qu’il entend cependant les reproches formulés concernant la question des déplacements et des embouteillages dans la ville.

Il formule enfin des vœux pour l’année 2025, en saluant l’engagement des citoyens bordelais et la vitalité du monde associatif dans la ville, témoignant de la qualité de la vie démocratique.

Il informe ensuite qu’un nouvel adjoint de quartier a été nommé à la suite du départ de Nadia Saadi, qui quitte ses fonctions pour raisons de santé. Il salue son engagement et son dévouement dans cette mission de proximité particulièrement exigeante. Il annonce que Marc Etcheverry, Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la médiation, va lui succéder à cette fonction.

Il évoque ensuite l’état d’avancement du ReVe (Réseau Vélo Express), avec la poursuite de la concertation globale sur la mise en œuvre de ce réseau dédié aux mobilités alternatives, projet phare du 3<sup>ème</sup> Plan Vélo métropolitain. Il rappelle que la copie est loin d’être écrite et que, parmi les 1 400 contributions proposées dans ce cadre, les idées formulées sont souvent pertinentes et riches d’enseignements. Par ailleurs, d’autres concertations sont en cours, comme celles de l’aménagement de la place Lucien Victor Meunier et de la place du Capitaine Dutertre, ou encore de la

végétalisation du quartier Mériadeck. Il conclut que l'objectif de ces projets reste de lutter contre les îlots de chaleur afin de mieux adapter la ville au changement climatique.

Il souhaite enfin que le Conseil se déroule dans un esprit constructif et apaisé.

## **INTRODUCTION DE NADIA SAADI ET MARC ETCHEVERRY**

### **Nadia Saadi, Maire adjointe du quartier Bordeaux centre**

**Nadia Saadi** partage le fait que des problèmes de santé l'ont incité à quitter la mairie de quartier Bordeaux Centre. Elle exprime sa sérénité lors de cette passation et remercie les équipes qui l'ont accompagnée par leur engagement, leur dévouement et leur professionnalisme. Elle aborde ensuite le niveau de satisfaction des riverains, qui a augmenté de 6 points dans le cadre d'un récent sondage sur la mairie de Bordeaux-Centre.

Elle indique également que Marc Etcheverry, son successeur, est déjà rompu aux lourds enjeux que soulèvent les questions de tranquillité publique, de sécurité et de propreté dans la ville. Elle rappelle que la cité se construit avec les citoyens, en allant à leur rencontre sur le terrain afin de trouver des solutions concrètes. Elle ajoute que, sur le sujet de la propreté, une brigade est à pied d'œuvre pour y répondre au quotidien.

En conclusion, elle rappelle ses valeurs et son engagement en politique en tant qu'élue représentant la société civile.

### **Marc Etcheverry, Maire adjoint du quartier Bordeaux centre**

**Marc Etcheverry** remercie le maire pour la confiance qu'il lui accorde et souligne l'engagement de Nadia Saadi durant 3 ans en tant qu'élue de terrain à Bordeaux-Centre. À titre personnel, il tient à la remercier pour son mentorat et sa volonté de transmettre. Il tient aussi à avoir une pensée pour l'ancien maire adjoint de ce quartier, Amine Smihi, décédé en 2023.

Pour conclure, il exprime son attachement au quartier et son enthousiasme à l'idée d'aller à la rencontre des habitants, riverains et commerçants de Bordeaux-Centre afin de poursuivre les projets en cours et de se mettre au travail pour améliorer le quotidien des Bordelais.

## **LES ENFANTS DANS LA VILLE**

**Fannie Le Boulanger, Adjointe au maire chargée de la politique de la ville, de la petite enfance et de la parentalité**

**Sylvie Schmitt, Adjointe au maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse**

**Sylvie Schmitt** revient sur l'ambition de mettre l'enfant au cœur du projet municipal, plus particulièrement sur la tranche d'âge 0-10 ans, avec à la fois la mise à disposition de moyens humains et budgétaires dédiés. Elle indique que la commune a obtenu le label de l'UNICEF « Ville amie des enfants » qui repose autour de 5 engagements :

- Assurer le bien-être en favorisant l'inclusion de tous les enfants, notamment pour ceux ayant des besoins spécifiques.
- Lutter contre l'exclusion et toutes les formes de discriminations.

- Permettre des parcours éducatifs de qualité.
- Favoriser l'engagement.
- Faire vivre le partenariat.

Elle souligne la transversalité du thème de l'enfance, qui croise plusieurs enjeux de fond et remercie les élus concernés pour leur présence.

Elle précise les éléments de contexte suivant : la ville de Bordeaux compte 117 écoles publiques, soit 16 800 élèves scolarisés, accueillis par 1 200 agents municipaux. Concernant les crèches, elles sont au nombre de 80, pour 2 523 places. 4 Relais Petite Enfance et 10 lieux d'Accueil Enfants-Parents complètent le dispositif. 6 550 places sont disponibles le mercredi en termes d'accueil périscolaire.

Le volontarisme de la mairie s'exprime à travers un budget petite-enfance à +29 % entre 2020 et 2024, et 26 % d'augmentation pour le budget du périscolaire, tandis que la hausse en nombre d'enfants scolarisés est contenue à +3 %.

La ville contribue aussi, selon l'obligation légale, au financement de l'école privée, et ce à hauteur de 4,3 M€ pour 2024.

**Fannie Le Boulanger** revient sur la progression de 3 % du nombre d'enfants dans la ville et aborde la question du défi du maillage territorial, sachant que la hausse ne s'applique pas de façon homogène sur le territoire municipal. Les nouveaux quartiers, comme Euratlantique ou Brazza, s'avèrent en forte croissance démographique, tandis qu'à Bordeaux-Centre le nombre d'enfants décroît. La présence de ces nouveaux habitants nécessite de répondre à leurs besoins et implique de trouver des locaux adaptés, notamment pour l'accueil périscolaire.

Elle revient ensuite sur l'exigence de la qualité d'accueil, tant pour les jeunes enfants que pour ceux qui sont scolarisés. Concernant les conditions d'accueil des 0-3 ans, elle assure que la volonté de la ville de Bordeaux est de refuser la dégradation du taux d'encadrement, grâce à des modèles complémentaires, à savoir les crèches municipales en gestion directe, d'autres en gestion déléguée ou encore les crèches associatives. Les gestionnaires de crèche sont ainsi sélectionnés en fonction de la qualité d'accueil proposé. Par ailleurs, elle rappelle que le secteur de la petite-enfance rencontre un contexte difficile à l'échelle nationale, sur le plan du recrutement et de la qualification. L'objectif reste cependant de répondre aux besoins, en maintenant la qualité du service et en s'adressant aux familles éloignées des modes d'accueil.

**Sylvie Schmitt** présente ensuite le Projet éducatif de territoire, qui s'articule, pour les 0-18 ans et sur tous les temps de l'enfant, autour des 4 axes suivants :

- La démocratie.
- L'environnement.
- La solidarité.
- Les parcours.

Le Conseil municipal des enfants présente ainsi un outil pertinent pour favoriser leur émancipation, avec 64 enfants élus de CM1 et CM2, tirés au sort sur la base du volontariat et représentant les 8 quartiers de Bordeaux, pour un mandat de 2 ans. La ville est aussi labellisée 100 % artistique et culturelle, témoignant de l'engagement pour un parcours éducatif à la découverte de la sphère artistique, par le biais d'un parrainage avec un musée ou une institution pour mener un projet sur une durée de deux ans.

La ville compte 64 "rues aux enfants", aussi bien pour le secteur public que privé, dans l'idée de sécuriser les abords des écoles, incitant à l'autonomie. Le programme des cours buissonnières correspond quant à lui à la volonté de végétaliser 145 cours

d'école et de crèches tout en facilitant un partage apaisé des espaces par tous les enfants.

1 000 enfants sont aussi formés au « Savoir rouler à vélo », dans l'école, puis dans la rue, afin de sécuriser leur déplacement. Dotée de sa propre médecine scolaire, la Santé des enfants est au cœur du programme de la ville pour accompagner les élèves et leur famille. Tous les ans, l'opération « *Bien grandir avec les écrans* » est l'occasion de relever des défis et d'interroger le rapport des enfants au numérique.

Plus particulièrement sur le quartier Bordeaux Centre, le sujet des enfants à la rue est animé par des collectifs de parents engagés, ayant notamment participé à la mise à l'abri de 80 enfants au sein du patrimoine municipal.

Afin d'éduquer aux enjeux de l'alimentation, la commission « *Mangeons mieux* » du Conseil municipal des enfants traite de ces problématiques et s'accompagne d'une politique volontariste : 62 % de produits bio dans les cantines, 51 % de produits locaux et le choix d'un retour aux bacs inox afin de limiter l'emploi du plastique, une promesse de campagne qui sera tenue. Dans les crèches, la proportion de bio atteint les 80 % avec un objectif de 100 % à la fin du mandat.

**Fannie Le Boulanger** commente l'ouverture de la cour de l'école du Pas-Saint-Georges, le samedi de 9 h à 18 h, afin de favoriser l'accès à davantage de nature en ville. Un défi logistique pour lequel elle remercie l'engagement de l'équipe scolaire pour ce prêt d'usage. La rue aux enfants de l'école Saint-Bruno sera quant à elle piétonne 100 % du temps. Elle mentionne que la cour de récréation de l'école Anatole-France a été entièrement réaménagée, de même que celle de la crèche Sainte-Colombe. L'objectif est de réintroduire la nature au cœur du projet pédagogique, en dépit des défis techniques rencontrés dans ces sites de l'hypercentre bordelais.

- Un temps d'échanges de 5 minutes en binômes est organisé autour de la question suivante : « *Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ?* »

## TEMPS D'ÉCHANGES

« *Comment le Conseil agricole et alimentaire de Bordeaux-Métropole pourrait rencontrer le groupe des enfants du conseil de la Ville de Bordeaux sur le thème de la nourriture et de l'alimentation ?* ».

« *Sur le sujet bâtiminaire des écoles, où en sont les diagnostics amiante, un sujet évoqué notamment à l'école Anatole-France* »

« *Quel est le calendrier des travaux envisagés à l'école maternelle Paix, dont les murs de la cour sont recouverts de moisi ?* »

« *L'école Paul Bert rencontre une baisse de ses effectifs et a connu une fermeture de classe en juillet dernier, quel a été l'engagement de la mairie face à cette situation ? De plus, la structure d'Accueil périscolaire de Saint-Pierre accueille des enfants issus des écoles privées. Enfin, un incendie s'est déclenché dans un atelier de l'école. Qu'en est-il des détecteurs de fumée, même s'ils ne sont pas obligatoires ?* »

« *La qualité de l'air intérieur dans les crèches pose question, notamment en raison de systèmes de ventilation défectueux. Ce sujet est-il traité ? Une mise en conformité est-elle prévue ?* »

**Sylvie Schmitt** répond que, concernant la rencontre avec le Conseil municipal des enfants, un courriel peut être envoyé à son attention afin de l'organiser et de faire la mise en relation adéquate.

Sur le suivi bâtiminaire des écoles en général, la Direction est mutualisée au niveau de Bordeaux-Métropole. Concernant l'amiante, des travaux de raccordement au réseau de chaleur urbain ont été réalisés à l'école Anatole-France. Des mesures de la qualité de l'air seront effectuées ainsi qu'un nouveau diagnostic afin de rassurer l'ensemble de la communauté éducative.

Le programme des cours buissonnières a été établi à partir d'un diagnostic permettant de prioriser les travaux sur l'ensemble des 145 établissements et de fixer un objectif de 15 cours par an. Les aménagements de la cour de l'école Paix sont prévus courant 2025.

Au sujet de l'école Paul-Bert, la mobilisation s'est organisée avec la participation du député, de la sénatrice et de la maire de quartier, Nadia Saadi. Elle indique par ailleurs que la DASEN a été sollicitée à cette occasion, mais que la fermeture de classe a été actée par l'Éducation nationale. Concernant la baisse des effectifs et la répartition par secteur, la vigilance reste de mise et l'objectif est que l'enfant soit situé à 10 minutes à pied de l'établissement, selon le maillage territorial évoqué précédemment. Par ailleurs, les effectifs de maternelle semblent repartir à la hausse.

Dans le cas de l'incendie de l'école Paul-Bert, un appareil électrique resté allumé durant le week-end a déclenché le feu en question. Si les détecteurs de fumée ne sont pas obligatoires dans les écoles, de nombreuses consignes de sécurité sont mises en place ainsi que des commissions dédiées à la sécurité et un responsable de sécurité est aussi identifié par établissement. De plus, des exercices d'évacuation et de mise en sécurité sont mis en œuvre régulièrement pour prévenir les incidents.

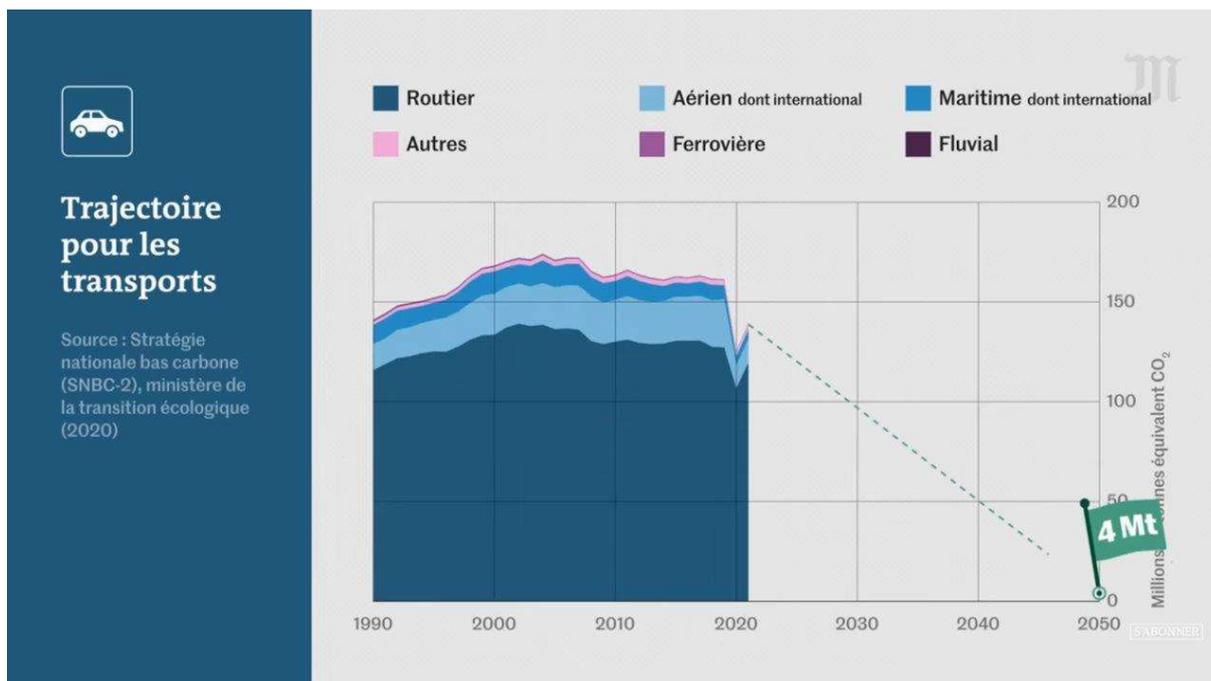
Pour répondre sur les places dans les accueils de loisir, elle ajoute que chaque Bordelais peut accéder aux services municipaux, que l'enfant soit scolarisé ou non dans le public.

**Fannie Le Boulanger** informe que la qualité de l'air dans les crèches répond à des normes strictes et que le Département est l'autorité de contrôle compétente pour la mesurer via les PMI. Les installations de la ville sont aux normes et des contrôles sont programmés au moindre doute remonté par les professionnels des crèches. Elle ajoute qu'un programme pluriannuel de la qualité de l'air intérieur permet de réaliser les travaux nécessaires au besoin.

## **LES MOBILITES**

### **Didier Jeanjean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés**

**Didier Jeanjean** partage ce choix pertinent du thème des mobilités, un sujet majeur à ses yeux, qui touche le quotidien de tous et impacte l'émission de gaz à effet de serre, dont les transports sont responsables. L'objectif fixé par la France à 25 ans est de descendre à 4 M de tonnes. Après la phase de prise de conscience, un travail sur le quotidien reste à opérer.



Pour parler des transports, il est nécessaire avant tout d'évoquer une politique des espaces publics, sachant que la ville d'aujourd'hui ne se construit plus comme par le passé. C'est dans ce but qu'une délégation de l'espace public a été nommée afin de dépasser le modèle de réflexion en silo. Auparavant construit autour de la voiture, l'espace public nécessite aujourd'hui une nouvelle perspective, favorisant les mobilités douces et alternatives.

La diversification des mobilités constitue aussi une problématique majeure, comme en témoigne le développement de l'autopartage avec l'entreprise Citiz, l'idée n'étant pas de remplacer une voiture par une autre voiture, mais un usage par un autre. Si l'on questionne son quotidien, il apparaît aussi incontournable d'améliorer les pistes cyclables, afin notamment de les rendre plus sécuritaires. La ville à 30 km/h incarne un autre sujet majeur qui a été déployé.

Le premier jalon à envisager est celui du quotidien et commence dans les écoles avec le programme « *Savoir rouler à vélo* » pour préparer les élèves de CM2 à se rendre au collège en autonomie. Il évoque ensuite le travail mis en œuvre dans la rue de l'école, puis les axes principaux à l'échelle du quartier, enfin les boulevards qui ont été passés à deux fois une voie. Il ne s'agit ni d'un concept, ni d'un programme, mais d'un travail concret sur le terrain.

L'organisation des flux s'articule autour de trois axes : les boulevards, les cours, et les quais. Quant à l'hypercentre, en raison de l'étroitesse des rues, il a été décidé de piétonner en ne laissant passer que les résidents ou les gens qui y travaillent, soit l'un des secteurs bornés les plus importants de France.

**Olivier Escots, Adjoint au maire chargé du handicap, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'accessibilité et des établissements recevant du public.**

**Olivier Escots** indique que les enjeux de la mobilité sont aussi ceux de l'accessibilité, selon les 4 axes du plan handicap voté par la Ville de Bordeaux il y a trois ans. Il informe également que la ville est en train de se doter d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE). Un travail de concertation a été mis en œuvre ces derniers mois avec les représentants des associations des personnes en situation de handicap. Cet outil de pilotage et d'aide à

la décision sera mis au vote en avril 2025 à Bordeaux-Métropole. Des travaux de mise en accessibilité sont néanmoins réalisés, avec notamment le désencombrement des trottoirs et les emplacements spécifiques pour stationner les deux-roues.

L'agenda de l'accessibilité programmée est quant à lui mis en œuvre depuis 2020.

Il concerne les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public (par exemple, les parcs et jardins). 350 sites sont concernés, dont 260 ERP et 90 parcs et jardins. À Bordeaux-Centre, les travaux sont en cours sur l'Esplanade Charles-de-Gaulle et 60 ERP ont été mis en accessibilité en 2024 avec la mobilisation d'un budget de 9 M pour 11 M prévus pour l'année 2025. Le quartier sera concerné par l'aménagement d'une douzaine de sites, dédiés à la jeunesse ou à la sphère associative.

Enfin, sur le site majeur du Grand Théâtre, à la suite de difficultés avec l'élévateur mobile de personnes situé rue Esprit-des-Lois, une rampe a été installée cours du Chapeau-Rouge afin de favoriser l'accès en autonomie à cette institution culturelle.

### **Patrick Papadato, Conseiller municipal délégué auprès de Didier Jeanjean pour la voirie, la mobilité et le stationnement.**

**Patrick Papadato** indique qu'un travail a été effectué pour favoriser la marche avec la réfection des trottoirs dans le quartier Bordeaux-Centre. Il indique que le dernier trimestre 2024 a permis de mettre en œuvre de nombreux projets, notamment le désencombrement des trottoirs permettant une meilleure fluidité de la circulation des piétons, par exemple dans la rue des Piliers-de-Tutelles. Dans le quartier Saint-Bruno, un petit square sera implanté à proximité de l'école afin de réserver un espace de jeu pour les enfants. La mise en place de la ligne express G renforce le maillage territorial des transports et permet notamment aux habitants de Caudéran de moins utiliser leur voiture.

Il poursuit avec la question de la mobilité sur le fleuve avec la réfection de pontons. Le ReVE 11 permettra aux habitants d'autres villes de rejoindre le cœur de Bordeaux autrement qu'en voiture. Il salue aussi le travail engagé avec Nadia Saadi pour libérer les trottoirs. Les retours du Comité de la rue regroupant les associations, notamment de motards, regrettaient l'absence de places de stationnement supplémentaires. Ces dernières ont été réalisées, à la fois dans le quartier Tourny et Saint-Seurin, c'est-à-dire autour du secteur borné.

Les vélos accrochés aux barrières entravant aussi la circulation des piétons, 4 vélobox ont été installés à Bordeaux-Centre – soit 20 places de stationnement. Un projet de « bicycletterie », c'est-à-dire un local en cœur de ville pour sécuriser les vélos, sera mis en œuvre en 2025. De plus, un abonnement aux parkings Metpark permet de stationner son vélo et de le sécuriser dans les différents parkings du Groupe. 1 730 arceaux ont été implantés ainsi que 253 emplacements motos. L'idée reste de libérer les trottoirs afin de sécuriser au mieux les piétons et de fluidifier leurs trajets. Il rappelle aussi qu'une campagne de sensibilisation a été diffusée afin de souligner que, selon le Code de la route, le plus fragile (le piéton) est prioritaire.

Il présente enfin les chiffres de la verbalisation pour 2023, soit la répartition des infractions routières par type de véhicule :

- 68 % pour les voitures.
- 23 % pour les deux-roues motorisés.
- 7 % pour les vélos.
- 1 % pour les piétons.

Selon les données de Bordeaux-Métropole, entre 2016 et 2020, sur 630 accidents :

- 159 impliquent un piéton.

- 84 un vélo.
- 303 un 2RM.
- 536 un VL.

En 2021, sur les 95 piétons accidentés :

- 87,3 % le sont avec un VL.
- 15,7 % avec 2RM.
- 5,26 % avec le tram.
- 3,15 % avec un vélo.

**Nadia Saadi** informe que des réunions seront organisées sur les travaux d'accessibilité de l'esplanade Charles-de-Gaulle, qui devraient s'étendre sur une année. Elle précise que d'autres réunions sont prévues concernant l'aménagement de la place du Capitaine Dutertre et de la place Lucien-Victor Meunier.

## TEMPS D'ECHANGES

*« La situation des trottoirs dans les rues rénovées du secteur sauvegardé n'est pas satisfaisante, elle est notamment encombrée par le mobilier de vente des commerçants. De plus, la fourrière ne passe pas et les voitures des bistrotiers et restaurateurs ne sont jamais verbalisées, indiquant une certaine proximité des policiers municipaux qui devraient intervenir et verbaliser plutôt que de jouer sur leur téléphone dans leur véhicule. »*

*« Quelle est la raison de la modification du parcours de la navette fluviale (BATO) partant de la place Stalingrad ? »*

*« Quel est l'objectif de la suppression des places de stationnement à Bordeaux ? Les habitants de ces quartiers ont aussi besoin de places, ce qui crée un décalage entre les habitants de la métropole, favorisés, et ceux des quartiers de Bordeaux, qui ne pourront plus avoir de voiture faute de places suffisantes. » Nous faisons tous des efforts, nous sommes vos électeurs, nous habitons Bordeaux et nous avons besoin de place de stationnement. »*

*« Un sens interdit, sans l'indication « autorisé aux vélos » est-il vraiment un sens interdit pour les cyclistes ? De plus, les vélos qui roulent sur les trottoirs ne sont jamais verbalisés, notamment sur le cours Clémenceau, malgré la présence des pistes dédiées, nous en avons marre des incivilités des cyclistes. »*

*« Nous voyons beaucoup de chiffres dans toutes ces projections, mais le nombre de places supprimées n'apparaît pas, durant le mandat et jusqu'à la fin du mandat »*

*« Un feu situé rue de la Cour des Aides génère des manœuvres de demi-tour gênantes par les véhicules des non-résidents qui ne peuvent pas accéder au secteur borné »*

*« En tant qu'habitant de la Terrasse du Front du Médoc nous rencontrons un souci de parking, fermé depuis un an. Sa rénovation nécessite la rénovation complète de la Terrasse, et nous souhaitons connaître l'état d'avancement de ce dossier. De plus, la réouverture de ce parking pourrait être l'occasion d'ouvrir une Metstation supplémentaire pour le stationnement des vélos »*

*« Quel sera l'usage des vignettes Crit'air pour Bordeaux à compter du 1er janvier 2025 ? »*

*« Vous avez fermé beaucoup de rues du centre-ville en installant des accès limités, quelles sont les solutions pour les personnes à mobilité réduite qui souhaitent stationner au plus près du centre-ville ? »*

*« Quelles sont les alternatives prévues pour les habitants-résidents de Bordeaux qui utilisent moins leur véhicule, plus le vélo ou les transports, mais dont on enlève la plupart des possibilités de stationnement résident pour lesquelles nous payons ».*

« Sur le projet ReVe 11, toutes les adresses mail des stationnements sur rue étaient connues, pourquoi n'ont-ils pas été conviés ? Les projets ne sont pas suffisamment communiqués auprès des concernés, ce qui relève d'un problème de méthode. Arrêtez aussi d'utiliser le dialogue avec des Post-its et des gommettes, nous avons passé l'âge.

Sur ce projet, l'absence de bon sens est aussi regrettable, sachant que la sécurité est l'élément majeur de ce type de dossier. Il serait judicieux de présenter le projet dans son intégralité, c'est-à-dire des boulevards jusqu'à la place Gambetta, ils seraient donc pertinents d'obtenir les plans – qui sont à Bordeaux-Métropole – en amont pour travailler.

De plus, une grande partie de la population se sent laissée pour compte, les personnes âgées, les personnes possédant une voiture, les professionnels de santé à domicile, les artisans et commerçants. Si toutes les places de stationnements ou de livraisons sont supprimées, cela posera de grandes difficultés pour le quotidien des habitants.

Par ailleurs, il a été annoncé un agrandissement du secteur piétonnier au mois de février avec un accès réservé aux habitants ayant un stationnement privatif, selon un article paru dans une publication municipale.

Pour finir, il serait nécessaire de remettre de l'éclairage le soir, comme le font certaines communes de la métropole, afin d'éviter les chutes, les agressions et d'améliorer la sécurité »

- **Police municipale**

**Marc Etcheverry** revient sur le sujet de la police municipale, pour laquelle un Plan de renforcement et de modernisation de la sécurité à Bordeaux a été présenté, dans l'objectif de recruter plus d'agents sur le terrain, notamment plus d'agents à pied. Une brigade vététiste très présente dans Bordeaux-Centre est déjà sur le terrain et pourrait être déployée sur d'autres quartiers, comme l'a demandé le maire.

Concernant les incivilités, une brigade d'une dizaine d'agents de la police municipale a été lancée, avec un focus particulier en 2025 sur les dépôts sauvages qui sont au nombre de 200. Il y a un temps pour la prévention, un temps pour la communication et ensuite un temps pour la sanction et la verbalisation pour rétablir la situation.

Le volet de l'insécurité routière est aussi un sujet central. Des opérations croisées avec la Police nationale sont organisées sur les voies piétonnes afin de rétablir le bien-vivre et le bien-circuler ensemble.

- **Éclairage nocturne**

Au sujet de l'éclairage, qui relève du secteur de l'Adjointe Claudine Bichet, **Marc Etcheverry** présente plusieurs dimensions, dont celui de la sécurité. Il est justement à noter que, sur l'ensemble des grandes villes de France ayant réduit l'éclairage public, l'augmentation des statistiques n'est pas constatée sur des faits de délinquance ou de violence (données du ministère de l'Intérieur). Il indique néanmoins que le sentiment d'insécurité a augmenté – un aspect pris en compte par la municipalité qui travaille à faire évoluer le dispositif. Si les villes périphériques peuvent plus facilement faire évoluer leur éclairage, cela s'avère plus complexe pour la ville-centre, qui compte de très nombreux points lumineux.

- **Insécurité routière**

**Patrick Papadato** complète les propos sur la sécurité en précisant qu'il faut distinguer le ressenti de la réalité. Il indique en effet que, sur le mois de novembre, il a été

demandé à la fourrière 843 enlèvements de voitures sur les 2RM, 319 verbalisations, 56 vélos verbalisés.

Sur la ZFE, la règle s'applique au niveau de Bordeaux-Métropole, dont le site web détaille les modalités et le périmètre.

Concernant les sens interdits, Bordeaux-Métropole assure qu'il n'y a aucun accident et cette signalisation est utilisée de manière globale à l'échelle nationale.

- **Navette fluviale**

**Olivier Escots** revient sur le trajet de la navette fluviale. L'offre BATO est désormais une véritable offre de mobilité de Bordeaux-Métropole pour relier rapidement les rives droite et gauche. Deux bateaux supplémentaires seront mis en service en 2025 et de nouveaux pontons seront installés, l'idée étant de développer une véritable offre de mobilité et non plus de loisir.

- **Parking du Front du Médoc**

Concernant le parking du Front du Médoc, **Olivier Escots** estime préjudiciable qu'il soit fermé depuis plus d'un an, mais indique que tant qu'il n'y aura pas de travaux sur la dalle tant que ne sera pas livrée l'étude sur le volet juridique et la question des propriétés est toujours en cours.

**Didier Jeanjean** revient sur les travaux de la dalle de Mériadeck en précisant que ceux sur la partie communale sont déjà en cours après des années d'attente. La question des domanialités, sur la partie verticale et horizontale, s'avère très complexe. L'aménagement de l'esplanade Charles-de-Gaulle ne pose pas de problèmes, puisqu'il relève de la Ville de Bordeaux, avec une fin des travaux envisagée à fin 2026.

- **Stationnement des personnes en situation de handicap**

Concernant l'accès des zones bornées par les personnes en situation de handicap, **Didier Jeanjean** précise que les personnes titulaires de la carte ont la possibilité de sonner puis de rentrer. Il rappelle que le stationnement en voirie est gratuit pour les personnes titulaires de la Carte Mobilité Inclusion. Il ajoute que des offres sont aussi disponibles sur d'autres moyens de transport et qu'une offre a été travaillée auprès de Metpark sur 5 parkings du centre-ville (-30 %).

Sur la question du stationnement des personnes en situation de handicap, il ajoute qu'elles peuvent stationner partout, et non uniquement sur les places réservées. Dans le cas d'une verbalisation, il faut faire remonter l'information et les personnes concernées ne paieront pas l'amende. Il ajoute qu'afin de faire respecter les places réservées aux personnes handicapées, des agents piétons ont été missionnés au sein du service de surveillance du stationnement.

- **Difficultés de stationnement**

**Didier Jeanjean** répond aux questions adressées sur le sujet du stationnement. Il assure qu'il n'y a pas de politique de suppression du stationnement.

Concernant le projet ReVe 11, il rappelle que le projet n'a pas été validé par la ville de Bordeaux et que l'objectif reste de construire la ville avec les habitants. L'objectif est d'aboutir à un compromis, avec le concours des collectifs, sans opposer les usagers ni les résidents des communes de Bordeaux-Métropole avec les habitants du Centre. Au sujet du feu de la Cour-des-Aides, il invite à se rapprocher du service de Patrick Papadato.

Concernant les chiffres, il assure qu'il n'y a pas de logiciel comptabilisant les places. Il précise qu'il a été demandé un inventaire des places auprès des mairies de quartier

afin d'en avoir une connaissance précise. Il ajoute que certaines start-ups travaillent sur la gestion en temps réel du nombre de places et qu'elles pourraient apporter des données fondamentales sur ce projet.

## **CONCLUSION**

**Nadia Saadi** remercie les participants et les intervenants pour la qualité des échanges formulés à l'occasion de ce conseil de quartier de Bordeaux-Centre et invite les présents à poursuivre le dialogue autour d'un verre de l'amitié.

## **ANNEXE – Propositions des habitants issues des ateliers participatifs**

« Comment rendre ensemble notre ville plus agréable à vivre et épanouissante pour tous les enfants et toutes les familles ? »

- Mettre à leur niveau les équipements = composts, bacs à ordures... pour qu'ils puissent apprendre.
- Avoir des temps de partage inclusif avec des personnes de tout âge.
- Arrêter les divisions de grands appartements pour continuer d'accueillir des familles. Baisser les loyers des grandes surfaces. Les sociétés HLM ayant des logements en centre-ville devraient rassembler des T2 pour créer des appartements T4/T5 pour accueillir des familles avec enfants.
- Réintroduire des associations pouvant assurer des activités sportives, artistiques et culturelles pour enfants et familles. Le centre de la rue Merlet ne propose plus grand chose.
- Améliorer la sécurité des rues : discipliner les cyclistes et les piétons, gérer les mobilités douces et obliger les cyclistes à éclairer leur vélo la nuit.
- En arrivant à créer un équilibre entre tous les habitants et usagers des routes de la ville (transports, vélos, piétons et autres). En créant plus de lieux de rencontres/partages publics, plus de jeux. En rendant plus accessibles plus de musées, l'opéra, des lieux de culture pour tous !
- Permettre aux familles de pouvoir s'en échapper en conservant leur véhicule familial.
- Apprendre aux enfants les règles de sécurité et les notions de base du code de la route, afin d'être et devenir de bons usagers quel que soit le mode de commotion.
- Pourquoi n'y-a-t-il pas une descente adaptée pour les poussettes ou fauteuils pour accéder à La Parentèle ?
- L'entretien et l'accès aux infrastructures sportives : piscine, patinoire, tennis... Les infrastructures sont en nombre insuffisant. Certaines se sont trouvées bloquées pour travaux en même temps.